

## Intitulé MAÎTRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ESMS

### Objectifs

- ◆ Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable des associations, et du plan de compte adapté aux ESMS.
- ◆ Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services,
- ◆ S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur.

#### Date (s)

8 et 9 novembre 2018

Lieu : Besançon ou Dijon

#### Durée :

2 jours – 14 heures

#### Tarifs (\*)

560 € (Adhérent)

720 € (Non-Adhérent)

#### Public

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs.

#### Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;  
Etude de cas concrets avec les participants ;  
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.  
Vidéoprojection

#### Modalités d'évaluation de la formation

Evaluation à chaud  
Evaluation à froid  
Elaboration d'un bilan de stage

#### Modalités de sanction de l'action de formation

Emargement par demi-journée  
Attestations individuelles de formation

#### Intervenant :

Marc PILLON,  
Consultant - formateur ; ancien conseiller technique en analyse financière, budget, tarification, comptabilité à l'Uriopss Rhône-Alpes.

**Pré-requis :** aucun prérequis spécifique

### Programme

1. Introduction : historique et obligations comptables
2. Les dispositions comptables particulières relatives aux associations :
  - Fonds associatifs avec et sans droit de reprise,
  - Ressources de la générosité du public : dons, donations et legs, contributions volontaires en nature,
  - Subventions,
  - Comodat.
3. Les opérations spécifiques aux établissements et services :
  - Notion de comptabilité distincte et lien avec le budget,
  - La réserve de trésorerie : la couverture du besoin du fonds de roulement,
  - Les investissements : composants, amortissement, provisions réglementées, amortissement dérogatoire,
  - Les plus ou moins-values de cessions d'éléments d'actif
  - Les comptes de liaison,
  - Les dettes provisionnées pour congés à payer et les autres droits acquis par les salariés,
  - Le résultat et son affectation,
  - Les informations spécifiques de l'annexe.

(\*) : Tarifs TTC. Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)